



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/134  
S/1994/506  
27 avril 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Quarante-neuvième session  
Points 37 a) et 105 de la liste  
préliminaire\*

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Quarante-neuvième année

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE  
HUMANITAIRE ET DES SECOURS EN CAS DE  
CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE  
ÉCONOMIQUE SPÉCIALE : RENFORCEMENT DE LA  
COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE  
FOURNIE PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
NÉCESSITÉ D'ADOPTER DES MESURES EFFICACES POUR  
LA PROMOTION ET LA PROTECTION DANS LE MONDE  
ENTIER DES DROITS DES ENFANTS QUI SE TROUVENT  
DANS UNE SITUATION PARTICULIÈREMENT DIFFICILE,  
NOTAMMENT EN CAS DE CONFLITS ARMÉS

Lettre datée du 26 avril 1994, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint des informations sur les effets des sanctions du Conseil de sécurité sur la santé de la population de la République fédérative de Yougoslavie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 37 a) et 105 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

---

\* A/49/50/Rev.1.

ANNEXE

Les effets des sanctions du Conseil de sécurité sur la santé de  
la population de la République fédérative de Yougoslavie

I. INTRODUCTION

Les résolutions du Conseil de sécurité 757 (1992) du 30 mai 1992 et 820 (1993) du 17 avril 1993 contre la République fédérative de Yougoslavie et l'application des sanctions économiques et autres prononcées par ces résolutions touchent l'ensemble de la population de la République fédérative de Yougoslavie et menacent l'existence biologique de 10,5 millions de ses citoyens et de plus de 500 000 réfugiés hébergés sur son territoire.

Le produit social pour l'année 1990 (la dernière année précédant le déclenchement de la guerre civile et l'application des sanctions) d'un montant de 26 590 millions de dollars (selon la méthodologie des Nations Unies), soit 2 530 dollars par habitant, est tombé en 1993 à 12 573 millions de dollars, c'est-à-dire 1 197 dollars par habitant. À condition que les sanctions soient levées immédiatement, le niveau du produit social de 1990 ne saurait être atteint qu'en 2012.

L'introduction de sanctions à l'égard de la République fédérative de Yougoslavie en matière de santé met en péril les meilleures traditions de la médecine dans son ensemble et viole de nombreuses dispositions du droit humanitaire international. La résolution spéciale de l'Assemblée mondiale de la santé (OMS) de 1989 interdit expressément l'embargo sur l'approvisionnement en produits médicaux pour des raisons politiques.

Le blocus total de la Yougoslavie s'est reflété de la manière la plus douloureuse et la plus tragique dans le domaine de la santé. Par suite de l'interdiction de l'importation de médicaments, de technologie médicale et de littérature médicale, de nombreuses dispositions du droit humanitaire international ont été violées, y compris le droit fondamental à la vie et à la santé. Cette politique inhumaine des Nations Unies a empêché le fonctionnement des services de santé dans leur ensemble, puni un peuple entier et tout particulièrement les enfants et les vieillards, catégories exigeant le maximum de soins et une protection médicale adéquate.

II. CONSÉQUENCES

Certains membres permanents du Conseil de sécurité n'ayant pas signé la Convention des Nations Unies sur le droit de l'enfant portent inévitablement une responsabilité morale et autre pour l'augmentation de la mortalité des nourrissons et des enfants en République fédérative de Yougoslavie à la suite des sanctions et du manque d'équipement médical. Dans la période de 1950 à 1990, la mortalité des nourrissons avait baissé de 118,1 à 23,2 pour 1 000 naissances vivantes en Serbie et de 101,9 à 16,6 au Monténégro. Après l'introduction des sanctions elle a augmenté, de 21,6 % en 1991 à 22,3 % en 1992 en Serbie et de 11,2 % en 1991 à 13,2 % en 1992 au Monténégro.

Plusieurs années après l'éradication du tétanos néonatal et de la poliomyélite, ces maladies se manifestent à nouveau. On enregistre également une augmentation importante du taux de mortalité sur 100 patients hospitalisés. Ces données montrent que les sanctions des Nations Unies ont des effets comparables à ceux d'un génocide sur les générations les plus jeunes en République fédérative de Yougoslavie, quelle que soit leur appartenance ethnique ou religieuse.

Une influence négative exercée par les sanctions est enregistrée notamment au sujet de la mortalité, de la morbidité et de l'application de certaines mesures préventives.

Le nombre de décès survenus à la suite de maladies contagieuses, à l'exception du sida, a augmenté de 191 en 1989 à 271 en 1993, ce qui représente une augmentation de 41,8 %. Il en est de même s'agissant du nombre des nouveau-nés morts à la suite de maladies contagieuses. Ce nombre est passé de 36 en 1989 à 64 en 1993. Le nombre de décès dus à la tuberculose active est passé de zéro en 1989 à 14 en 1993. Le manque de vaccins a provoqué l'augmentation du nombre de décès causés par la rougeole, ce nombre passant de 8 en 1989 à 21 en 1993. On trouve une situation semblable pour les maladies vénériennes (la syphilis et la blennorragie), dont le nombre augmente à cause d'une promiscuité accrue et du manque de médicaments.

Le manque de désinfectants ou de certains autres produits chimiques indispensables pour le traitement de l'eau, ainsi que le manque de pièces détachées, d'équipement et de fuel, entraînent directement une détérioration de la qualité de l'eau potable. Cela a provoqué une augmentation du nombre de cas de dysenterie, d'hépatite, de typhus, et c'est ainsi que l'apparition épidémique de ces maladies touche 15 065 personnes au total.

Du fait de la détérioration drastique de l'alimentation de la population – la consommation de lait en 1992 par rapport à 1988 a baissé de 24 %, celle de viande de 23 %, de légumes de 36 % et de fruits de 46 % –, 15 % des familles souffrent d'une carence grave en fer, 41 % d'une carence en calcium et même 60 % d'une carence en magnésium. Dans la même période, un déficit de vitamine A a été enregistré auprès de 31 % des familles et de vitamine B auprès de 85 % des familles. Cela a également des conséquences directes sur les nouveau-nés. L'exemple de l'hôpital de maternité de Novi Sad est caractéristique : on y a enregistré une baisse du poids des enfants nouveau-nés et le tour moyen de la tête des nouveau-nés était inférieur à 35 cm, fait particulièrement inquiétant.

Après 100 semaines d'application, les sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie ont déjà montré des effets comparables à ceux d'un génocide : en 1992, la mortalité provoquée par des maladies aiguës purulentes du cerveau était de 6 % du nombre total des personnes hospitalisées dans des cliniques pour maladies infectieuses, et en 1993 la mortalité était de 16 %. La durée des maladies bacillaires est prolongée. Par exemple, le traitement de la pneumonie bacillaire est passé de 10 à 15 jours à plusieurs semaines, celle-ci étant accompagnée d'une pleurite secondaire et d'une progression de la tuberculose pulmonaire, car le niveau de vie des malades dans les hôpitaux s'est

détérioré, la nourriture ne contenant pas plus de 2 000 calories par jour, sans viande ni lait. Le linge des malades n'a pas été renouvelé depuis deux ans, et le maintien de l'hygiène est réduit au minimum.

Vu l'attitude négative du Comité des Nations Unies chargé des sanctions envers l'importation de pièces détachées pour les appareils utilisés à des fins diagnostiques et thérapeutiques, et de médicaments (cytostatiques, analgésiques, antibiotiques), les oncologues se sont trouvés dans la pire des situations que connaît l'histoire de la médecine – c'est à eux de décider si un malade sera traité ou non. Les sanctions ont jusqu'à présent provoqué la mort prématurée de 60 % des malades souffrant des maladies malignes, 55 000 malades ayant vécu moins de cinq ans après l'apparition de la maladie. Cent cinquante mille malades sur le territoire de la Yougoslavie ont été victimes d'un génocide biologique et l'année dernière seulement, 2 680 malades qui auraient survécu dans des conditions normales sont morts.

La situation économique difficile dans le pays provoquée par les sanctions des Nations Unies a une influence directe sur la santé mentale des citoyens de la République fédérative de Yougoslavie qui sont exposés au stress par manque de médicaments et de nourriture. La mortalité dans les cliniques psychiatriques est en hausse. On peut citer comme exemple l'hôpital psychiatrique de Gornja Toponica où 147 malades sont morts en 1992, soit 201 % de plus qu'en 1991. Depuis janvier jusqu'au 18 novembre 1993, 209 malades sont morts, soit 147 % de plus qu'au cours de l'année 1992 tout entière, et 347 % de plus qu'en 1991.

La situation dans les hôpitaux psychiatriques de Kovin, de Vrsac et de Dobrota n'est pas meilleure.

Les personnes âgées dans la République fédérative de Yougoslavie sont particulièrement touchées vu la détérioration des conditions de traitement, d'hospitalisation et des soins dispensés à domicile. Le manque de médicaments et d'équipement pour le traitement du diabète, la dialyse rénale, les maladies cardio-vasculaires et d'autres encore a entraîné directement une hausse de la mortalité des habitants âgés de 65 ans et plus. Rien qu'au cours des deux dernières années, le taux de mortalité de cette catégorie de population a augmenté de 5 828,3 sur 1 000 000 en 1991 à 6 571,7 en 1992, soit de 13 %. En 1993, on a enregistré plus de 500 suicides, pour la plupart des personnes âgées. Le taux de suicides est en hausse.

Étant donné les conséquences tragiques des sanctions des Nations Unies, qui ont provoqué des souffrances, des maladies et des décès parmi les citoyens de la République fédérative de Yougoslavie, et les menaces d'extermination biologique, nous attirons l'attention de l'opinion publique internationale sur le fait qu'il est indispensable que les sanctions des Nations Unies soient immédiatement levées au nom de l'humanité et qu'elles ne soient jamais imposées à aucun peuple dans le monde.

-----